PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La société **Heidelberg Materials France Granulats**, dont le siège social est situé Tour Altiplano – 4 place des Saisons – 92400 – Courbevoie, a porté à la connaissance du préfet de Meurthe-et-Moselle une demande de renouvellement et d'extension de l'exploitation de sa carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires implantée sur le territoire de la commune de Dommartin-lès-Toul autorisée par arrêté préfectoral 2011-875 du 5 novembre 2012 modifié. Cette extension est projetée au lieu-dit « les Grand Essarts » et fera le lien entre les deux zones actuellement exploitées sur les lieux-dits « les Grands Essarts » et « le Breuil ».

La société sollicite cette extension en raison de surface rendue inexploitable du fait de vestiges archéologiques sur le périmètre d'exploitation de la carrière existante.

L'emprise de l'extension est d'environ 12,77 ha. Cette exploitation est prévue sur neuf ans pour permettre l'extraction de 90 000 tonnes de matériaux par an. Le réaménagement de la zone est programmée sur une durée d'un an par la restitution d'un plan d'eau.

Ce projet d'extension, qui a été dispensé d'évaluation environnementale par décision préfectoral du 7 octobre 2026 compte tenu de l'absence d'impact environnemental supplémentaire, est considéré être une modification non substantielle du site existant.

En application de l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement, **le dossier est soumis à une participation du public par voie électronique du lundi 2 novembre au mardi 17 novembre 2026 inclus.**

Le dossier de demande sera mis à disposition du public pendant toute la durée de la consultation sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :

https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques/Participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE/Consultez-les-participations-du-public-par-voie-electronique-en-cours

Le public peut formuler ses observations sur le projet uniquement par messagerie électronique à l'adresse suivante :

pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

À l'issue de la mise à disposition du public par voie électronique, l'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de Meurthe-et-Moselle.

1, rue du préfet Claude Erignac
CS 60031 - 54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.26.26
www.meurthe-et-moselle.gouv.fr